

Montréal le 10 mars 14

Greffe – Régie de l'énergie

Objet : Option de retrait / Frais de relève

Madame, Monsieur,

À mon avis, la facturation pour l'option de retrait ne tient pas la route. Hydro-Québec offre la possibilité d'obtenir un compteur non communicant, mais c'est sa décision de remplacer des compteurs électromécaniques (em) qui fonctionnent très bien et offrent une durée de vie plus étendue que les nouveaux compteurs numériques. Par exemple, le nôtre (em) a été remplacé il y a moins de 15 ans et pourrait durer encore une quinzaine d'années. Ce sont d'ailleurs les plus fiables et les plus précis sur le marché. HQ veut le remplacer par un compteur non communicant (car nous refusons les derniers modèles de compteurs) qui devrait être lui-même remplacé dans une quinzaine d'années. Où est la logique? Pourquoi devrais-je payer pour cette décision? Quand ils ont remplacé notre compteur, ils ne nous ont pas envoyé de facture. Ça fait partie du budget d'entretien. Mais là, on nous force à accepter un produit très controversé (suivez-vous les nouvelles au sujet des nombreux problèmes que les nouveaux compteurs provoquent partout dans le monde? On commence à les retirer en Californie!) ou à payer pour un produit de remplacement qui est moins bon et moins efficace que le produit actuel.

Quels sont les coûts réels liés au fait que des citoyens désirent conserver leur compteur électromécanique? Hydro-Québec affirme qu'il s'agit des coûts de relève. Mais il serait possible pour l'entreprise d'éliminer des postes de releveur de compteurs par attrition. Ces coûts sont actuellement intégrés aux opérations courantes. Quel est le problème?

Nous avons un programme de versements égaux. Si, une année, nous consommons plus ou moins d'électricité, HQ ajuste la facture mensuelle. Parfois, il faut payer un montant supplémentaire d'un coup ou bien ce montant est réparti sur une période de six mois. Pourquoi ne pas faire la relève aux six mois pour ceux qui ont ces plans de versements égaux? Ça ne change absolument rien qu'un releveur se pointe chez nous tous les mois ou aux six mois ou encore une fois l'an. Je peux très bien envoyer mensuellement la lecture à HQ qui validera une fois l'an son exactitude et effectuera les ajustements nécessaires.

Hydro-Québec a décidé qu'il n'y aurait plus de relève et que ceux qui ne veulent pas des compteurs de nouvelle génération doivent payer pour l'installation et la relève des compteurs non communicants. Ces relèves ne sont pas des coûts additionnels pour l'entreprise, mais une « perte » de bénéfices par rapport à ses objectifs, comme le font les entreprises privées en coupant des emplois pour améliorer leur marge bénéficiaire pour offrir de meilleurs rendements aux investisseurs. Je n'ai pas l'intention de payer pour ça, d'autant plus que l'argent va se ramasser dans les poches des compagnies privées de la filière éolienne.

François Gauthier
Montréal (Québec) H2T 2H8